



CAPD 16/02/2017

Monsieur le Directeur Académique,

En cette période anxiogène, souhaitons que notre service public d'Education amplifie sa transformation pour offrir réellement à chacune et à chacun les conditions de sa réussite. Souhaitons que notre école publique laïque soit la meilleure réponse au communautarisme, aux intégrismes, aux absolutismes de toutes sortes et contre le racisme. Souhaitons que les personnels voient leur travail reconnu et respecté.

Cette année débute avec la mise en place du PPCR. Nous ne pouvons qu'approuver les avancées proposées. S'il en est une qui marque un tournant, c'est bien la suppression de la note. Celle-là même qui maintenait les enseignants dans un statut infantilisant. Celle qui chiffrait mystérieusement la valeur professionnelle des collègues. Celle qui réussissait l'exploit, tantôt technique, tantôt révélateur de mérite, de mixer savamment compétence professionnelle et ancienneté de carrière. L'occasion est devant nous de modifier totalement les relations corps enseignants et corps d'inspection.

Les premières étapes de la mise en œuvre PPCR sur le plan salarial ont été retardées. Seraient en cause des problèmes techniques attachés au mécanisme des paies. Le SE-UNSA regrette que des problèmes de cette nature viennent entacher la mise en œuvre de mesures de revalorisation salariale tant attendues par la profession. Néanmoins, les retards de paiement seront rattrapés avec effet rétroactif sur la paie de mars. Les flottements de mise en œuvre des mesures transitoires insinuent le doute et ravivent chez nos collègues la méfiance qui fait le lit des opposants à toute évolution.

A quelques semaines des résultats des permutations, le SE-Unsa a choisi d'écrire à la ministre afin que les capacités d'accueil des départements soient valorisées à la hauteur des besoins. Le sous-calibrage des capacités d'accueil permet à une capacité trop faible de collègues d'obtenir satisfaction. Dans notre département, nous constatons à chaque bilan de rentrée que la phase d'ajustement (ineat/exeat) est trop importante quantitativement par rapport à la phase de mars. Pour le SE-Unsa, les permutations informatisées doivent redevenir la véritable phase principale des mutations et augmenter le nombre de collègues satisfaits. Les ineat-exeat ne

doivent être qu'une phase d'ajustement à des situations impondérables (départs en formation, disponibilité, congés parentaux...).

Aujourd'hui, nous allons examiner les résultats à l'inscription sur liste d'aptitude aux fonctions de directeur. Malgré le module de formation pour les collègues candidats, nous déplorons que 21 candidats aient obtenu un avis défavorable. L'an passé, lors de cette même instance, vous proposiez d'accompagner ces collègues ayant échoué. Comment cela va-t-il s'organiser ? Le SE-UNSA est satisfait de la suppression définitive de la règle qui empêchait un collègue ayant un avis défavorable de postuler sur poste de direction au mouvement suivant.

Concernant la circulaire mouvement 2017, le SE-UNSA note le rajout d'un type de poste supplémentaire dans la liste des incompatibilités avec le temps partiel. Pour le SE-UNSA, il n'est pas acceptable que des natures de poste soient déclarées, par principe, incompatibles avec le travail à temps partiel.

Nous terminerons notre intervention sur les RASED. Début février, Najat Vallaud-Belkacem a réuni les recteurs pour préparer la rentrée 2017. Elle a clairement indiqué dans les priorités la création de postes de Rased. Nous nous réjouissons que le Cappei puisse relancer la création de postes. Au SE-Unsa, nous avons bataillé sans renoncer, pour que le Cappei soit accompagné d'une formation professionnelle spécialisée à la hauteur des besoins des élèves les plus fragiles. Nous avons notamment obtenu que les spécificités des 2 spécialités indispensables et complémentaires des enseignants des Rased soient clairement conservées et qu'un module de formation "grande difficulté scolaire" ne forme pas les enseignants à dominante pédagogique dans un seul champ, les mathématiques ou le français, mais bien dans les deux. Nous constatons que la prévention des difficultés, dès la maternelle, est efficace ; pourtant elle est réduite pour répondre à d'autres urgences. Le SE-UNSA prend acte des priorités annoncées et veillera à ce qu'elles se traduisent en départ en formation et en postes effectifs !

Les élus du SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Gwénaëlle Gélisse
Cédrine Sancier